



ORDRE  
DES COMPTABLES  
PROFESSIONNELS AGRÉÉS  
D'HAÏTI

Affilié à :



INTERNATIONAL FEDERATION  
OF ACCOUNTANTS



ASSOCIATION INTERAMÉRICAINNE  
DE COMPTABILITÉ



F I D E F  
FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES  
EXPERTS-COMPTABLES FRANCOPHONES

## MEMO A TOUS LES MEMBRES DE L'OCPAH

La Direction Exécutive de l'Ordre des Comptables Professionnels Agréés d'Haïti (OCPAH) vous présente ses compliments et saisit l'occasion de rappeler à votre attention les points suivants :

1. Les cotisations annuelles des Membres Actifs et Incompatibles sont fixées à Gdes. 10,000.00 et US\$ 40.00 pour la représentation internationale de la Corporation.
2. Les cotisations annuelles des Membres Adhérents de l'Association Interaméricaine de Comptabilité sont fixées à Gdes. 10,000.00 et US\$ 75.00 pour la représentation internationale de la Corporation.
3. La cotisation annuelle des Cabinets et Firmes d'Experts-comptables est fixée à US\$ 1,500.00
4. Les cotisations annuelles des Stagiaires sont fixées à Gdes. 5,000.00 et US\$ 40.00 pour la représentation internationale de la Corporation
5. Le Renouvellement des cartes de membres est fixé à Gdes. 1,000.00

**Les cotisations annuelles sont payables du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre de chaque année. Passé ce délai, des intérêts de 5% par mois seront applicables aux valeurs échues et impayées jusqu'à un maximum de 50% de celles-ci.**

Pour ceux qui n'ont pas encore acquitté la cotisation spéciale pour l'acquisition de l'immeuble de l'OCPAH, elle se présente comme suit :

Cabinet et Firme d'Experts-comptables	:	US\$	400.00
Membres Actifs et Incompatibles	:	US\$	200.00
Membres Stagiaires	:	US\$	100.00

**Il faut noter que celle-ci n'est payable qu'une seule fois et est obligatoire au même titre que les cotisations annuelles**

L'OCPAH ne reçoit pas de paiement en espèces. Vous pouvez payer par chèque personnel ou par virement sur l'un des comptes suivants :

**Cotisation Annuelle gourdes /  
Paiement des cartes de membre**

**SOGEBANK (gourdes) 902 111 94**

**Frais de Cotisation Internationale /  
Cotisation Cabinets et Firmes d'Experts-comptables**

**SOGEBANK (dollars) 190 110 676**

**Cotisation pour immeuble**

**Banque Nationale de Crédit (BNC –dollars) 164 1000 075**

La Direction Exécutive vous prie de recevoir, chers membres, ses sincères salutations.